

# AVIS PUBLIC



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE

**Avis public** est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

- **Que** le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire dans l'ancien Hôtel de Ville, situé au 33, rue de l'Église, le **14 août 2024 à 8 heures**.
- Les sujets suivants y seront traités :
  1. Ouverture de la séance
  2. Acceptation de l'avis de convocation
  3. Période de questions
  4. Règlement
    - 4.1 Adoption 24-861\_Règlement d'emprunt par émission d'obligations par échéance
  5. Levée de la séance

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,  
le 6 août 2024

Avis numéro : 2024-35

Lynn Parker  
Greffière-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lynn Parker, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Chapelle (45, rue de la Martre)
7. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
8. Site Web de la Municipalité

le 6 août 2024, entre 9 heures 30 et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 6 août 2024.



---

Lynn Parker  
Greffière-trésorière